



## RECRUTEMENT PAR CONCOURS EN QUALITÉ DE SOUS-OFFICIER DE LA GENDARMERIE NATIONALE

### **MISE A DISPOSITION EN LIGNE D'UN CERTIFICAT MÉDICAL POUR L'ÉPREUVE PHYSIQUE GENDARMERIE**

Les épreuves d'admission aux concours interne et externe pour le recrutement des sous-officiers de gendarmerie comprennent une épreuve sportive pour laquelle tout candidat doit présenter un certificat médical mentionnant son aptitude à subir l'épreuve. **Ce certificat doit dater de moins d'un an ou moins de deux ans pour les visites médicales périodiques des militaires.**

*Extraits de l'arrêté du 27 avril 2011 fixant les programmes, les conditions d'organisation et de déroulement ainsi que les coefficients attribués aux différentes épreuves des concours prévus à l'article 13-1 du décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie :*

*Les candidats aux concours prévus aux 1° et 2° de l'article 13-1 du même décret doivent présenter le jour de l'épreuve sportive un certificat médical mentionnant leur aptitude à subir cette épreuve. Ce certificat doit dater de moins d'un an.*

#### ***Épreuve physique gendarmerie (coefficient 3).***

*Il s'agit d'un parcours d'obstacles destiné à tester le potentiel physique du candidat dans des situations qu'il est susceptible de rencontrer dans un contexte opérationnel. Il est réalisé en tenue de sport. Les conditions de déroulement et le barème de cette épreuve sont définis en annexe IV du présent arrêté.*

Les candidats qui le souhaitent peuvent imprimer et remettre à leur médecin le modèle de certificat médical mis à disposition ci-dessous en vue de le présenter à leur centre de sélection et de concours ou centre de recrutement, concours et sélection le jour de leur convocation\*.

\* La remise par les candidats d'un autre modèle de certificat médical, daté de moins d'une année le jour de la convocation pour l'épreuve physique gendarmerie et rédigé par un docteur en médecine, est également accepté s'il mentionne avec précision l'aptitude du candidat à subir l'épreuve physique gendarmerie.



RECRUTEMENT PAR CONCOURS EN QUALITÉ  
DE SOUS-OFFICIER DE LA GENDARMERIE NATIONALE

**CERTIFICAT MÉDICAL**  
« ÉPREUVE PHYSIQUE GENDARMERIE »

Je soussigné(e) Docteur \_\_\_\_\_  
docteur en médecine, **certifie avoir examiné** :

Madame  Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

**et avoir constaté ce jour** (*cochez impérativement l'une des deux cases*) :

**l'absence de signe clinique apparent contre-indiquant la pratique des épreuves physiques et sportives du concours de recrutement en qualité de sous-officier de la gendarmerie, c'est à dire une aptitude à subir les épreuves suivantes :**

1/ Parcours d'obstacles chronométré de 50 mètres, à réaliser 6 fois ;

2/ Exercices de traction et de poussée (36 kg pour les hommes et 25 kg pour les femmes) et chutes maîtrisées sur le ventre et le dos ;

3/ Transport d'un sac de sable sur une distance de 15 mètres (45 kg pour les hommes et 25 kg pour les femmes).

**une inaptitude à subir les épreuves citées ci-dessus.**

Ce certificat médical est établi à la demande de l'intéressé(e) et remis *en main propre*. Il doit être *daté de moins d'un an à la date du passage des épreuves physiques*.

Le candidat ne sera autorisé à passer les épreuves sportives que s'il est jugé médicalement apte, sans restriction.

Fait le \_\_\_\_/\_\_\_\_/20\_\_\_\_ ,

à \_\_\_\_\_

*signature et cachet du médecin*